Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-73_11_2026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 novembre à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Marie-Paule STÉPHAN, Rachel GRÜNWEISER, Jean-Patrice BERNARD, Joël RICHARD
Ont donné procuration : Marie-Paule STÉPHAN à Olivier LE GALL, Rachel GRÜNWEISER à Cédric CAÏN, Jean-Patrice BERNARD à Christophe MONTFORT, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND
Secrétaire de séance : Christophe MONTFORT
Date de convocation : 4 novembre 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 13 novembre 2026
Date d'affichage : 13 novembre 2026

N° 73-11-2026 – BUDGET ANNEXE DÉCHETS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : M. le Maire

Au vu de l'exécution budgétaire à ce jour, des ajustements de crédits sont nécessaires en section de fonctionnement :

- une réduction sur les charges de personnel est nécessaire (compte 6215) ;
- les crédits prévus pour les titres annulés sur exercices antérieurs (compte 673) ne seront pas utilisés en totalité ;
- les crédits maintenance (compte 6156), de matériel roulant (compte 61551), des fournitures d'entretien et de petit équipement (compte 6063) sont insuffisants pour couvrir les dépenses de l'exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n° 33-04-2026 du 27 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe déchets ;

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- 15 000,00 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 1 345,42 €
011	6156	Maintenance	+ 7 500,00 €
011	61551	Matériel roulant	+ 7 500,00 €
011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	+ 1 345,42 €
		Total des dépenses de fonctionnement	**0,00 €**

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-73_11_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

• d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe déchets telle que présentée ci-dessus ;
• d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
•de dire que les crédits correspondants sont ouverts au budget annexe déchets de l'exercice 2026.

contre	abstention	pour	Votants
0	0	15	15

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal,
Christophe MONTFORT,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)